

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	2 septembre 2024
Numéro	24.188	Heure	16h33

**Auteur-e(s) :** Député-e-s interpartis

**Lié à** (facultatif) :

ad

**Titre :** Harcèlement scolaire : stop à la pollution mentale des smartphones à l'école

**Contenu :**

Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de lui soumettre un rapport accompagné d'un projet permettant de réglementer l'usage des téléphones portables à l'école obligatoire de manière harmonisée dans les différents cercles et centres scolaires.

Celui-ci devra protéger les élèves des effets néfastes des téléphones portables, notamment en matière de capacité de concentration, de distraction et de harcèlement scolaire. L'école devra ainsi constituer un espace physique et numérique sûr pour les élèves et les enseignant-e-s. L'utilisation de téléphones portables et d'objets connectés sera ainsi limitée, voire interdite dans les bâtiments scolaires et lors de l'ensemble des événements scolaires, à l'exception de moments permettant d'éduquer les élèves à une utilisation saine et rationnelle des nouvelles technologies. Les cantons de Vaud et du Jura ont édicté des directives cantonales en ce sens.

**Développement** (obligatoire) :

Le harcèlement scolaire empoisonne la vie des personnes qui le subissent. Ces violences verbales, psychologiques et/ou physiques répétées dans le temps constituent ainsi une réalité quotidienne pour un bon nombre d'élèves neuchâtelois-e-s. Les effets sont bien souvent dévastateurs : angoisse, décrochage scolaire, dépression, désocialisation... À moyen terme, le harcèlement peut avoir des conséquences importantes sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.

À la suite d'une consultation des milieux compétents, dont notamment des associations de parents d'élèves, des pédiatres et des syndicats d'enseignant-e-s, nous présentons par une démarche interpartis plusieurs propositions permettant de lutter notamment contre le harcèlement scolaire.

Deux enfants sur trois âgés de 10-11 ans et quatre sur cinq âgés de 12-13 ans posséderaient un téléphone portable en Suisse. La place qu'occupe aujourd'hui cet outil de communication chez les pré-adolescents inquiète depuis quelques années déjà les milieux scolaires. Ces statistiques ressortent d'une étude MIKE<sup>1</sup> publiée en 2018. Selon les spécialistes, l'utilisation des téléphones portables défavorise la concentration et la capacité d'apprentissage des élèves, ainsi que les échanges sociaux.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication en milieux scolaires peuvent également être utilisées pour humilier ou intimider et mener au cyberharcèlement, qui est souvent la continuité du harcèlement scolaire. On parle aussi de harcèlement digital. Le harcèlement commence à l'école et se termine sur les réseaux sociaux. L'incitation à la violence y est facile, gratuite et souvent anonyme.

Afin de limiter certaines dérives constatées de l'utilisation des téléphones portables et mieux protéger l'espace privé de l'élève dans le cadre scolaire, cette motion demande au Conseil d'État de prendre les dispositions nécessaires pour que des règles claires soient fixées en matière de limitation (temporelle et/ou géographique) de leur usage, de manière harmonisée entre les différents cercles et centres scolaires. Des exceptions peuvent être prévues lors d'activités pédagogiques « encadrées » par l'enseignant-e, liées par exemple à l'apprentissage du numérique ou à d'autres objectifs ou matières du Plan d'études romand (PER).

<sup>1</sup>[https://www.zhaw.ch/storage/psychologie/upload/forschung/medienpsychologie/mike/Abstract\\_Zusammenfassung\\_MIKE\\_2017\\_F.pdf](https://www.zhaw.ch/storage/psychologie/upload/forschung/medienpsychologie/mike/Abstract_Zusammenfassung_MIKE_2017_F.pdf)

**Demande d'urgence :** NON

**Auteur-e ou premier-ère signataire :** prénom, nom (obligatoire) :

Antoine de Montmollin

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Céline Barrelet	Niels Rosselet-Christ	Claudine Geiser
Romain Dubois	Fabienne Robert-Nicoud	Joëlle Eymann

Amina Chouiter Djebaili	Katia Della Pietra	Mathias Gautschi
Laurent Duding	Corine Bolay Mercier	Assamoi Rose Lièvre
David Moratel	Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen
Pascale Ethel Leutwiler	Bernard Schumacher	Alexandre Brodard
Evan Finger	Damien Humbert-Droz	Edith Aubron-Marullaz
Mary-Claude Fallet	Stéphane Rosselet	Sophie Rohrer
Corinne Schaffner	Boris Keller	Olivier Favre-Bulle
Francis Krähenbühl	Hermann Frick	Alain Rapin
Martial Robert-Nicoud	Didier Germain	Armelle Von Allmen Benoit
Sarah Curty	Michel Zurbuchen	Cédric Haldimann
Vincent Martinez	Ludovic Kuntzer	Blaise Courvoisier
Arnaud Durini	Daniel Berger	Christiane Barbey
Roxann Durini	Quentin Geiser	Yann Mesot
Damien Schär	Catherine Loetscher	Clarence Chollet
Armin Kapetanovic	Niel Smith	Richard Gigon
Patrick Erard	Manon Roux	Sarah Blum
Cloé Dutoit	Marina Schneeberger	